

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

ECHELLE 1:5000



DOSSIER D'APPROBATION

Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n°43 du: 27 octobre 2017
Mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle (FO) n°35 du: 31 août 2018

Adopté par le Conseil communal de Neyruz.

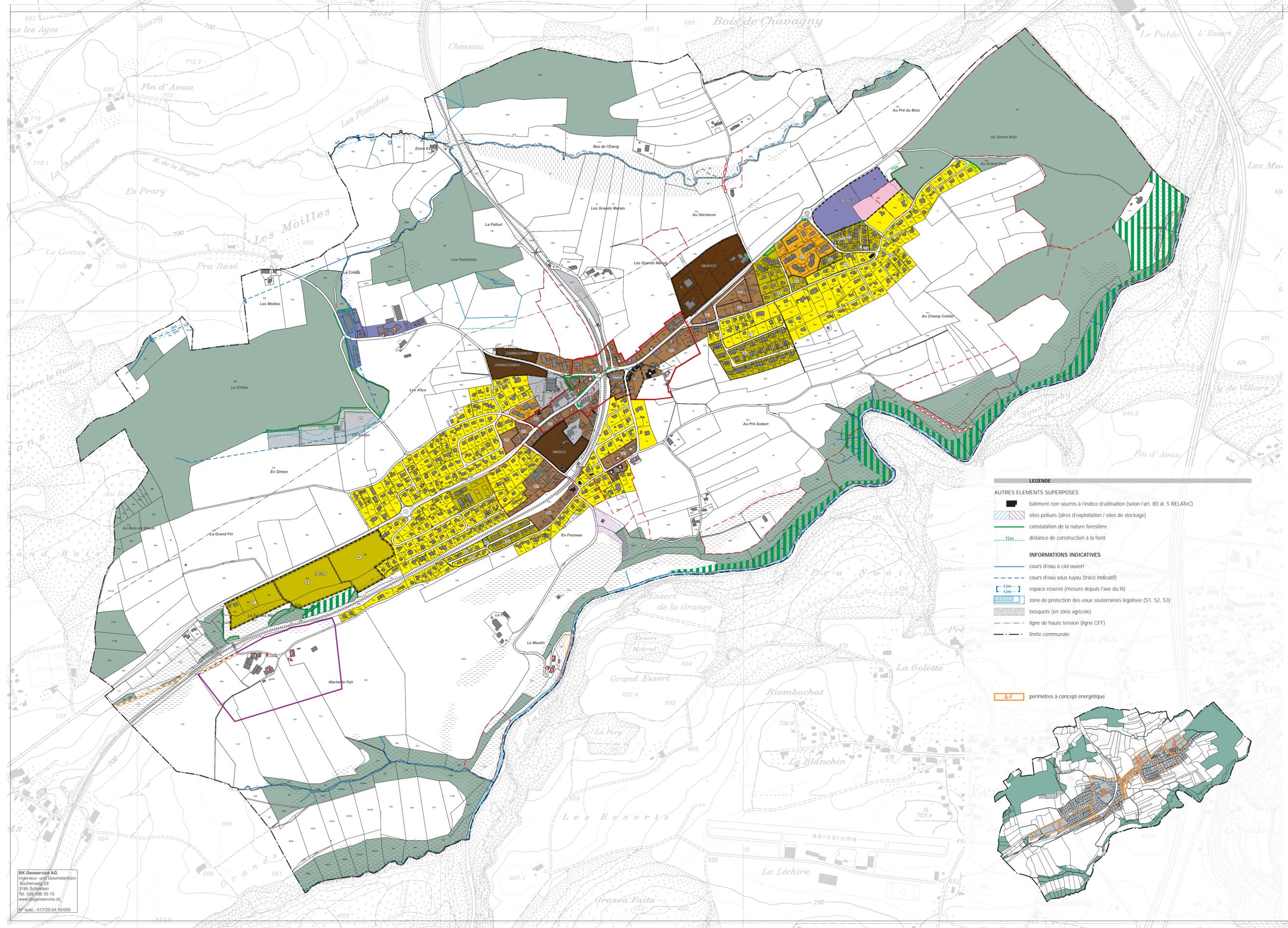
Syndic _____ Secrétaire _____

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Le Conseiller d'Etat, Directeur _____

Décembre 2018
0985.PAZ_5000-pc-181130

urbaplan



LEGENDE

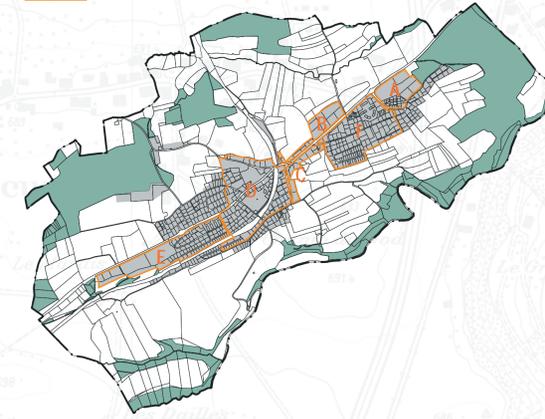
AUTRES ELEMENTS SUPERPOSES

- bâtiment non soumis à l'indice d'utilisation (selon l'art. 80 al. 5 RELATeC)
- ▨ sites pollués (aires d'exploitation / sites de stockage)
- ▨ constation de la nature forestière
- distance de construction à la forêt

INFORMATIONS INDICATIVES

- cours d'eau à ciel ouvert
- - - cours d'eau sous tuyau (tracé indicatif)
- espace réservé (mesuré depuis l'axe du lit)
- ▨ zone de protection des eaux souterraines légalisée (S1, S2, S3)
- ▨ bosquets (en zone agricole)
- ligne de haute tension (ligne CFF)
- limite communale

■ A-F périmètres à concept énergétique



LEGENDE

ZONE D'AFFECTATION

ZONES A BATIR

- zone de village I ZV I
- zone de village II ZV II
- zone résidentielle à faible densité I ZRFD I
- zone résidentielle à faible densité II ZRFD II
- zone résidentielle à moyenne densité ZRMD
- zone mixte ZM
- zone d'activités ZACT
- zone libre ZL
- zone d'intérêt général ZIG

AUTRES ZONES

- zone agricole ZA
- aire forestière

ELEMENTS SUPERPOSES

PERIMETRES SUPERPOSES

- plan d'aménagement de détail approuvé
- plan d'aménagement de détail obligatoire
- prescriptions particulières selon RCU
- périmètre de protection de la nature
- périmètre de protection du site construit
- périmètre d'harmonisation
- périmètre archéologique

SECTEURS SUPERPOSES

- dangers naturels selon carte de danger (danger élevé, modéré, faible, résiduel et indicatif)
- mouvement de terrain (danger indicatif)
- crues
- secteur raccordés à un chauffage à distance
- étape d'aménagement

ELEMENTS PROTEGES SUPERPOSES

- arbres et alignement d'arbres isolés
- haie, bosquet
- bien culturel mis sous protection: catégorie 1, 2, 3 et objets divers
- chemin historique selon inventaire IVS
- catégorie 1
- catégorie 2